



*Communiqué de presse*

## ***TCS-Biel/Bienne-Seeland soutient la révision des ordonnances sur les règles de circulation***

***La section Biel/Bienne-Seeland du TCS salue favorablement la révision prévue d'ordonnances sur les règles de circulation. Elle considère cela comme une mise en œuvre ciblée du mandat parlementaire de la motion Schilliger, avec une priorité claire pour une limite de 50 km/h sur les routes affectées à la circulation générale et des exceptions justifiées pour 30 km/h.***

La section Biel/Bienne-Seeland du TCS soutient la révision des ordonnances sur les règles de circulation proposés par la Confédération et y considère une étape importante vers une plus grande clarté et uniformité du trafic routier. Dans le cadre de la procédure de consultation sur la mise en œuvre de la motion Schilliger, il est particulièrement positif qu'une limitation de vitesse de 50 km/h continue d'être la règle sur les routes affectées à la circulation générale et qu'une limite de vitesse de 30 km/h ne devrait être appliquée que dans des cas exceptionnels bien documentés.

En tant que mesure efficace et proportionnée de réduction du bruit, la section met l'accent sur l'utilisation de revêtements routiers phonoabsorbants, auxquelles une plus grande importance est accordée dans la proposition. Cela favoriserait une solution réalisable qui maintient le flux de circulation tout en soulageant les riverains et riveraines.

Parallèlement, la Section appelle à des instructions claires et contraignantes de l'OFROU et de l'OFEV, afin de garantir que les cantons et les communes appliquent correctement, de manière proportionnée et conforme à la hiérarchie du réseau routier. Une définition précise des routes affectées à la circulation générale est centrale à cet égard.

L'importance de la vitesse 50 km/h pour les services d'urgence et de secours est particulièrement soulignée. Un exemple actuel de la Ville de Bienne montre également que l'absence ou l'avis inadéquat d'experts peut conduire à des réglementations erronées de 30 km/h – ce qui montre à quel point des règles claires et des justifications compréhensibles sont importantes.

Dans l'ensemble, la section Biel/Bienne-Seeland du TCS exige que les routes affectées à la circulation générale ne soient pas incluses dans les zones de 30 km/h et que le respect des règles de priorité en vigueur soit systématiquement garanti.

### **Pour plus d'informations :**

Peter Bohnenblust, président de la section Biel/Bienne-Seeland du TCS : 076 405 80 87

*Publié le 8.12.2025*